

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN ÉTUDIANT BAHREÏNITE EN DÉTENTION AFFIRME AVOIR ÉTÉ TORTURÉ
L'étudiant bahreïnite Ali Mohamed Hakeem al Arab a été arrêté le 9 février et emmené à la Direction des enquêtes criminelles, où il affirme qu'on l'a torturé pour le contraindre à faire des « aveux ». Il n'a pas été autorisé à consulter un avocat. Il dit avoir été roué de coups dans les jambes après son transfert à la prison de Dry Dock, le 7 mars. Il risque de subir à nouveau des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

L'étudiant bahreïnite **Ali Mohamed Hakeem al Arab** (Ali al Arab), 23 ans, a été arrêté le 9 février. Ses proches sont restés sans nouvelles de lui jusqu'au 11 février, date à laquelle il les a appelés et leur a dit qu'il se trouvait à la Direction des enquêtes criminelles. Il a été autorisé à passer cinq autres appels téléphoniques à sa famille, mais on ne lui a pas permis de consulter un avocat pendant les 26 jours de sa détention à la Direction des enquêtes criminelles. Le 7 mars, il a été transféré à la prison de Dry Dock, où il est toujours incarcéré.

Ali al Arab affirme qu'il a été torturé pendant les 26 jours où il a été soumis à des interrogatoires à la Direction des enquêtes criminelles, et notamment qu'on lui a arraché les ongles des orteils et qu'on l'a soumis à des décharges électriques et passé à tabac. Selon son témoignage, un agent du ministère public est venu à l'endroit où il était détenu et l'a contraint à signer des « aveux » les yeux bandés. Il dit qu'il était détenu seul dans une pièce, où des agents venaient l'interroger et le frapper.

Selon les informations dont dispose Amnesty International, lorsque Ali al Arab est arrivé à la prison de Dry Dock, le 7 mars, il a été conduit au bureau de l'administration pénitentiaire, où on lui a ordonné d'embrasser la botte d'un agent. Comme il s'y refusait, il a été roué de coups dans les jambes. La douleur occasionnée était telle qu'il pouvait à peine tenir debout et qu'il n'a pu prier qu'assis. Plus tard, ce jour-là, il a été vu tandis qu'on le conduisait en fauteuil roulant à l'infirmerie de la prison. Des témoins ont également dit avoir vu que les ongles d'Ali al Arab repoussaient à partir de la racine.

Le 9 février, le ministère de l'Intérieur a publié une déclaration identifiant Ali al Arab comme le « principal suspect » du meurtre d'un policier tué le 29 janvier, parce qu'il avait été « trouvé en possession de deux kalachnikov et de trois armes à feu », et évoquant sa « participation au soutien apporté aux évadés de la Prison de Jaww », allusion à l'évasion de plusieurs prisonniers - dont son cousin Ahmed Mohammad Saleh al Arab - le 1^{er} janvier.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités d'ordonner une enquête rapide, impartiale, indépendante et efficace sur les allégations de torture d'Ali al Arab - comportant notamment un examen réalisé par un médecin spécialisé agissant dans le respect du principe de l'indépendance professionnelle - et de traduire en justice tout responsable présumé dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité ;
- engagez-les à veiller à ce que cet homme bénéficie de tous les soins médicaux qui lui sont nécessaires et ne soit plus soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- priez-les instamment de permettre à Ali al Arab de consulter son avocat sans délai et de lui accorder les facilités nécessaires à la préparation de sa défense, y compris l'accès à tout élément de preuve détenu par l'accusation.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 MAI 2017 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
 Office of His Majesty the King
 P.O. Box 555
 Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
 Fax : +973 1766 4587 (merci de vous
 montrer persévérant-e)

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
 (Votre Majesté, dans le corps du
 texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
 Ministry of Interior
 P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
 Fax : +973 1723 2661
 Courriel : info@interior.gov.bh
 Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
 islamiques
 Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al
 Khalifa
 Ministry of Justice and Islamic Affairs
 P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
 Fax : +973 1753 1284
 Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN ÉTUDIANT BAHREÏNITE EN DÉTENTION AFFIRME AVOIR ÉTÉ TORTURÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ali al Arab a été arrêté le 9 février, en même temps que son cousin [Ahmed Mohammad Saleh al Arab](#), un étudiant infirmier bahreïnite qui s'était enfui, en même temps que plusieurs autres prisonniers, de la prison de Jaww, à 30 km environ au sud de Manama, le 1^{er} janvier 2017, évasion qui avait entraîné la mort d'un policier. Ali al Arab avait purgé de nombreuses peines de prison, prononcées à l'issue de procès inéquitables, dont des procès fondés sur des « aveux » forcés.

Amnesty International a rassemblé des témoignages sur de nombreux cas d'arrestations et placements en détention arbitraires, et de torture et autres mauvais traitements en détention à Bahreïn, en particulier contre des personnes détenues par la Direction des enquêtes criminelles. Ces détenus affirment avoir été contraints à signer des « aveux » qui ont été utilisés à titre de preuves lors de procès, contre eux ou contre d'autres personnes. Selon les informations recueillies, les détenus seraient entre autres battus, contraints à rester debout pendant de longues périodes, privés de sommeil et forcés de rester nus.

Le droit de consulter un avocat est une garantie fondamentale contre la torture et les autres mauvais traitements, et il est indispensable qu'il soit respecté pour qu'un procès soit équitable en vertu des normes internationales relatives aux droits humains. Ce droit est important pour permettre aux détenus de contester leur détention rapidement. C'est également une protection essentielle contre les « aveux » forcés, les disparitions forcées et d'autres violations des droits fondamentaux.

La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn, établie par un décret royal en date du 29 juin 2011, a été chargée d'enquêter sur les violations des droits humains ayant un lien avec les manifestations de 2011 et de les signaler. Lors de la publication du rapport de cette Commission, le 23 novembre 2011, le gouvernement bahreïnite s'est engagé publiquement à mettre en œuvre les recommandations qui y étaient formulées. Ce document revenait sur l'attitude des autorités face aux mouvements de protestation de grande ampleur et évoquait un grand nombre d'atteintes aux droits humains. Entre autres recommandations essentielles, le rapport demandait aux autorités d'amener les responsables présumés de violations des droits humains – notamment des actes de torture et le recours à une force excessive – à rendre des comptes, et de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de torture.

En 2012, à la suite du rapport de cette Commission, le gouvernement bahreïnite a créé plusieurs institutions pour les droits humains chargées d'enquêter sur les violations présumées des droits fondamentaux et de veiller à ce que l'obligation de rendre des comptes soit respectée. Ces institutions comprennent notamment le bureau du médiateur du ministère de l'Intérieur et l'unité spéciale d'enquête au sein du bureau du procureur. Le bureau du médiateur et l'unité spéciale d'enquête disposent des pouvoirs et des moyens nécessaires pour conduire des enquêtes promptes et efficaces sur les violations présumées des droits humains imputables à des agents de l'État, à la suite de plaintes ou de leur propre initiative. Le bureau du médiateur est en général efficace lorsqu'il s'agit de transmettre à l'unité spéciale d'enquête, aux fins d'investigation, des plaintes pour torture et pour d'autres violations graves des droits humains. Cependant, dans certains cas, il s'est montré incapable d'agir rapidement pour protéger des détenus de la torture et d'autres mauvais traitements, ou d'enquêter efficacement sur leurs allégations. Voir également le rapport de novembre 2016 d'Amnesty International (en anglais) intitulé *Window-dressing or pioneers of change? An assessment of Bahrain's human rights oversight bodies* (<https://www.amnesty.org/en/documents/mde11/5080/2016/en/>).

Nom : Ali Mohammed Hakeem al Arab
Homme

AU 69/17, MDE 11/5982/2017, 29 mars 2017